

**THÉORIE SYSTÉMIQUE
DE L'ACTION SOCIALE ET
INNOVATION SOCIALE**

Par Yao ASSOGBA

Note sur l'auteur

Yao Assogba est sociologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Il œuvre au sein de l'Alliance de recherche université-communauté / Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), spécifiquement dans l'axe 1- Développement social des communautés. Monsieur Assogba est aussi membre du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS). Ses domaines de spécialisation et d'expertise sont l'insertion socioprofessionnelle et la migration des jeunes, le développement communautaire en Afrique et au Québec, le développement international et la méthodologie de la recherche en sciences sociales.

Université du Québec en Outaouais (UQO)
Alliance de recherche université-communauté (ARUC-ISDC)
Axe 1 Développement social

Série : Recherches, numéro 31

ISBN : 978-2-89251-388-2

Mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I. DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INNOVATION SOCIALE	1
1.1 Définition de l'IS	1
1.2 Caractéristiques principales de l'IS	3
II. HOMOLOGUE STRUCTURALE (IS) ENTRE INNOVATION SOCIALE ET ACTION SOCIALE	3
2.1 Définition du concept d'action sociale	4
2.2 Axiomatique de l'innovation sociale	4
2.3 Éléments de la théorie systémique de l'action sociale et IS.....	5
2.3.1 Le sous-système économique de l'action sociale et IS	5
2.3.2 Le sous-système politique et l'IS	6
2.3.3 Le sous-système social et l'IS	6
2.3.4 Le sous-système culturel et l'IS	6
III. DIFFUSION DE L'INNOVATION SOCIALE	7
3.1 Paradigme général de diffusion de l'IS	7
3.2 Typologie des acteurs sociaux d'adoption et d'appropriation de l'IS	7
3.3 Utilité de la typologie pour l'intervention sociale	8
3.4 Individualisme méthodologique et intervention sociale	9
3.5 Explication des stratégies	9
EN GUISE DE CONCLUSION	11
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	12
ANNEXE 1 - FIGURE DE LA COURBE	14

INTRODUCTION

En sciences sociales, force est de constater que le concept de l'innovation sociale fait très peu l'objet des débats théoriques. C'est ainsi qu'on peut observer que lorsque l'innovation sociale (IS)¹ fait l'objet d'études, il est plutôt rare que les chercheurs prennent soin de l'insérer dans un cadre théorique qui permettrait de l'appréhender sous l'angle de la fonction cognitive de la sociologie. Son retour en force dans les discours et les pratiques du développement des collectivités locales ou régionales, nécessiterait de la part des chercheurs en sciences sociales un intérêt de plus en plus grand pour sa théorisation. S'inspirant des grands sociologues de l'action sociale ainsi que des sociologues classiques de l'aspiration qui ont élaboré leurs théories à partir du paradigme interactionniste de type wébérien, nous proposons dans ce texte un cadre ou un modèle systémique de l'action sociale théorique qui permet une étude à la fois conceptuelle, compréhensive et explicative de l'innovation sociale comme objet de recherche sociologique. En outre, nous mettons en évidence ce que le modèle peut impliquer sur le plan de l'IS en matière de diffusion de l'IS dans une population datée et située.

L'essai comprend trois grandes parties. La première partie est consacrée à la définition et la mise en lumière des caractéristiques fondamentales de l'IS. Dans la deuxième partie, nous montrons l'homologie structurale entre l'IS et l'action sociale. Quant à la troisième partie, elle présente d'abord une typologie des acteurs sociaux eu égard à l'adoption et l'appropriation de l'IS. Nous montrons par la suite l'utilité pratique de cette typologie pour l'intervention sociale en vue de la diffusion et l'efficacité de l'IS par rapport à ses finalités sociales.

I. DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INNOVATION SOCIALE

1.1 Définition de l'IS

Si le concept d'innovation est issu du monde de la technologie et de la technique, le concept d'innovation sociale s'inscrit dans le

vocabulaire sociologique à partir du moment où le sociologue Allemand Max Weber (Weber, 1971 et 1981)² l'a utilisé sous le « thème *invention sociale* au tournant du XXIème siècle et par J. Schumpeter dans les années 1930 » (Hiller, Moulaert et Nussbaumer, 2004 : 131).

Pour la sociologie wébérienne de l'action sociale, l'innovation sociale comme phénomène social est la résultante de la tension dialectique entre le *besoin social* ressenti par des acteurs sociaux dans un contexte sociétal carencé donné et leurs *aspirations sociales* à réaliser par des pratiques sociales novatrices pour « corriger » la carence et améliorer leurs conditions de vie économiques, sociales, culturelles et/ou politiques (gouvernance de la cité). En d'autres termes, l'innovation sociale a pour finalité sociale de sortir une collectivité située et datée, par des façons de penser, d'agir et de sentir inédites et innovantes, de l'univers social ou le contexte social des besoins pour accéder à l'univers ou le contexte social des aspirations sociales (Chombart de Lauwe, 1968, 1969, 1970a, 1970b et 1976; Langlois, 1982; Legault, 1977).

D'autres chercheurs abondent dans ce sens quant à la définition qu'ils allouent au concept d'innovation sociale. « Au-delà de répondre à un besoin concret vécu localement, les innovateurs poursuivent une finalité sociale et s'appuient sur des valeurs et des aspirations qui portent leur action. Ainsi, l'innovation sociale serait un « processus de création de sens nouveau » qui s'appuierait sur des croyances et une certaine conception « du bien ou du mieux-être social portée par les acteurs ». L'innovation

¹L'innovation sociale se traduira à l'intérieur du texte par le symbole (IS)

²Le lecteur peut consulter avec intérêt mon texte : Yao Assogba, *Innovation sociale et communauté. Une relecture à partir des sociologues classiques*, Alliance de recherche université-communauté/innovation sociale et développement des communautés (AURC-ISDC), Université du Québec en Outaouais (UQO), Série : Recherches, no 5, mars 2007, 16 pages.

viserait non seulement à résoudre un problème social, mais « également à répondre à une aspiration » (Saucier et *al.*, 2006 : 388-389). Après un tour d'horizon des études qu'ils ont recensées, Saucier et *al.* donnent une définition générale de l'innovation sociale :

« Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Saucier et *al.*, 2006 : 389-390).

De leur côté, Bourque, Proulx et Fréchette (2007) dégagent, en dernière analyse, les cinq grands paramètres suivants de l'innovation sociale en tant que réalité sociale :

- 1) L'innovation sociale est une réponse ou solution à un problème social constaté au niveau microsocial ou local.
- 2) L'innovation sociale poursuit une finalité sociale et s'appuie sur des valeurs qui inspirent un certain nombre d'acteurs sociaux situés dans ce contexte microsocial.
- 3) L'innovation sociale est le résultat de la mobilisation d'une pluralité d'acteurs.
- 4) L'innovation sociale doit « trouver preneur ».
- 5) L'innovation sociale doit, à moyen ou à long terme, dépasser l'étape de l'expérimentation et entrer dans un processus plus ou moins long d'institutionnalisation.

Sur le plan méthodologique, les auteurs inscrivent ces paramètres dans un cadre opérationnel sous forme d'une synopsis.

Les composantes de l'innovation sociale

Une réponse nouvelle à un problème social	Une innovation sociale est une réponse nouvelle à un problème social concret, vécu localement, face à une situation jugée inacceptable ou insatisfaisante. Elle se développe sous une forme « peu codifiée », dans une certaine « clandestinité », parce qu'il s'agit d'un acte « déviant » qui implique une transgression des règles établies.
Une finalité sociale	Au-delà de répondre à un besoin concret vécu localement, les innovateurs poursuivent une finalité sociale et s'appuient sur des valeurs et des aspirations qui portent leur action.
Une pluralité d'acteurs	L'innovation sociale est un processus qui implique une « appropriation » de l'innovation par la communauté locale à travers un processus démocratique de négociations et de compromis. Elle est donc le résultat d'une co-construction impliquant divers acteurs locaux.
Trouver preneur	Pour porter son nom, une innovation sociale doit connaître une certaine diffusion et avoir été adoptée en dehors de son cadre initial. Elle doit donc avoir démontré son efficacité, ou à tout le moins avoir reçu un jugement extérieur positif, dans ce que Lévesque appelle une « expérimentation réussie ».
L'institutionnalisation	L'institutionnalisation constitue l'étape ultime du processus d'innovation sociale. Elle renvoie à une « pérennisation de la nouveauté » qui fait en sorte que l'innovation « dépasse l'éphémère », ce qui implique une intervention de l'État. L'innovation s'inscrit donc dans une dialectique incluant, d'une part, une rupture avec l'institution mais, d'autre part, une construction de l'institution en devenant la nouvelle norme qui sera à son tour éventuellement défiée.

1.2 Caractéristiques principales de l'IS

De toute l'élaboration définitionnelle qui précède, un concept clé revêt un intérêt épistémologique et méthodologique à l'objet même de notre étude. Il s'agit en l'occurrence de la notion d'*aspiration*. En effet, l'innovation sociale serait, en dernier ressort, une aspiration qui est un élément actif de dépassement du présent dans le sens de progrès, d'amélioration des conditions de vie des membres d'une collectivité. Mais comment définir le concept d'aspiration? Dans cette étude, nous retenons les définitions des sociologues et psychosociologues classiques de l'aspiration.

Pour Chombart de Lauwe, l'aspiration est :

«(...) un processus psychosociologique par lequel un sujet (individu ou groupe) est attiré et poussé vers un objet proche ou lointain, à travers des images, des représentations, des symboles, et qui contribue à définir et à orienter ses projets. Le sujet peut être un individu ou un groupe. L'objet peut se rapporter à un élément matériel de l'environnement ou à des idéaux lointains (...). L'aspiration a toujours un aspect social en même temps qu'un aspect personnel» (1976 : 7).

Quant à Rocher, l'aspiration est «(...) un projet d'avenir qu'entretient un acteur social, à qui il fournit un but en même temps qu'un espoir et souvent même une raison de vivre et de faire quelque chose» (1976 : 4).

Tremblay et Fortin abondent dans le même sens et définissent l'univers des aspirations comme étant «(...) la possibilité pour l'individu de faire des projets, de se projeter dans l'avenir» (1964 : 34). Selon tous ces auteurs, l'aspiration constitue une tension dialectique formant un

cycle dynamique «besoin-aspiration». En effet, lorsque l'aspiration se réalise, elle fait naître un autre besoin. Autrement dit, le besoin fait naître l'aspiration et l'aspiration est aussi créatrice de besoins. Ce cycle «besoin-aspiration-besoin» est animé par un dynamisme et représente justement un *facteur d'innovation et de changement* tant chez l'individu que chez la collectivité (Chombart de Lauwe, 1968). Ce cycle est évidemment porté et véhiculé par les acteurs sociaux dans leurs rapports à leur environnement qu'on peut, pour fixer les idées, symboliser par «acteurs sociaux-environnement-sociétal». L'aspiration peut alors être considérée comme une forme *d'action sociale* et un *système d'action*.

«L'aspiration est une forme d'action sociale par laquelle l'acteur individuel ou collectif réagit aux besoins qu'il ressent dans l'environnement global qui compose sa situation, en élaborant, par divers mécanismes de symbolisation, des objectifs à atteindre qui lui servent de guide pour modifier son environnement» (Bélanger et Rocher, 1982 : 11).

Si l'innovation sociale (IS) est aspiration, elle doit aussi, par la méthode de la recherche des «homologies structurales», avoir les grandes caractéristiques de l'action sociale. La méthode consiste à «mettre en évidence la parenté logique entre deux phénomènes ou deux aspects de l'ordre social» (Boudon, 1970 : 98). Dès lors, la méthode peut s'appliquer aussi à deux concepts qui désignent deux phénomènes.

II. HOMOLOGIE STRUCTURALE ENTRE INNOVATION SOCIALE ET ACTION SOCIALE

C'est à partir de la définition de l'objet de la sociologie apportée par Weber que nous définirons le concept d'action sociale ou de l'activité sociale (terme wébérien) et le traduirons en modèle théorique.

2.1 Définition du concept d'action sociale

« Nous appellerons sociologie, écrit Max Weber, (...) une science qui propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets » (Weber, 1971 : 4). Le sociologue allemand de définir ensuite la notion d'activité sociale (ou action sociale) comme, « un comportement humain (...) en autant que et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif » (*ibidem* : 4).

De leur côté Talcott Parsons et Edward A. Shils (Parsons et Shils, 1951; Rocher, 1972) soutiennent que l'action humaine est sociale dans la mesure où l'acteur social individuel ou collectif prend en compte dans l'orientation de son action l'existence d'objets sociaux dans son environnement. Ces objets peuvent être d'autres acteurs sociaux avec lesquels il est en interaction ou des symboles, des valeurs, des représentations qui appartiennent à l'univers culturel dans lequel baigne tout agir humain. En somme, toute action sociale suppose l'existence de quatre éléments principaux :

- 1) un acteur qui peut être un individu, un groupe ou une collectivité;
- 2) un contexte comprenant des objets physiques et sociaux avec lesquels l'acteur social entre en rapport;
- 3) des symboles qui mettent l'acteur en rapport avec les différents éléments de la situation auxquels il attribue une signification;
- 4) des règles, normes et valeurs qui guident l'orientation de l'action, c'est-à-dire les rapports de l'acteur avec les objets sociaux ou non sociaux de son environnement (Rocher, 1972 : 47).

Par homologie, l'IS répond à la définition de la notion d'action sociale. En effet, l'IS est une initiative d'un acteur social (un individu ou un groupe de personnes) qui se trouve dans un contexte social où il ressent un besoin ou vit un

problème social, et décide d'y apporter une solution novatrice jugée par lui (l'acteur social) rationnellement préférable dans la mesure où cette solution lui procurera le maximum de satisfaction. Dans cette perspective, la sociologie de l'innovation sociale³ consiste à prendre l'IS pour objet de recherche et à suivre la démarche méthodologique suivante :

- 1) étudier les conditions sociales dans lesquelles les acteurs sociaux (individuels ou collectifs) décident d'innover socialement;
- 2) supposer que ces agents sociaux porteurs de l'IS sont rationnels ou intentionnels et poursuivent une ou des finalités sociales au mieux des conditions sociales (*homo sociologicus*), économiques (*homo oeconomicus*), culturelles (*homo axiologicus*) et politiques (*homo politicus*) dans lesquelles ils se trouvent;
- 3) mettre en évidence les logiques et les stratégies des interactions dynamiques entre les différents acteurs sociaux dont l'agrégation donne, en dernière analyse, la forme et le contenu ou le produit réel des finalités sociales;
- 4) enfin recueillir méthodiquement les données et en faire l'analyse pour « comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets » (Weber, 1971 : 4).

2.2 Axiomatique⁴ de l'innovation sociale

Sur le plan méthodologique, l'innovation sociale en tant qu'action sociale peut être définie par les axiomes sociologiques suivants :

³Voir Frédéric Lebaron, *La sociologie de A à Z. 250 mots pour comprendre*, Paris, Dunod, 2009.

⁴« Une axiomatique est un système organisé d'énoncés dont les conséquences sont soumises à l'épreuve de la validation » (Boudon, Cuin et Massot, 2000 : 187).

- 1) L'IS est définie comme «un comportement orienté vers la recherche d'une fin» (Boudon, 1977 : 191).
- 2) L'innovation sociale suppose un sujet appelé acteur social ou agent social. Celui-ci peut être une collectivité ou un groupe d'individus muni d'un pouvoir d'action collective.
- 3) L'acteur social ou l'agent social (individu et/ou collectivité) porteur de l'innovation sociale est considéré comme un *homo sociologicus* intentionnel. Dans ce cas, il est «(...) doté d'un ensemble de préférences, cherchant des moyens acceptables de réaliser ses objectifs, plus ou moins conscient du degré de contrôle dont il dispose sur les éléments de la situation dans laquelle il se trouve (conscient, en d'autres termes, des contraintes structurelles qui limitent ses possibilités d'action, agissant en fonction d'une information limitée et dans une situation d'incertitude» (Boudon, 1977 : 14).
- 4) L'innovation sociale se situe toujours à l'intérieur d'un système de contraintes (contexte social et institutionnel).
- 5) Lorsque l'agent social met en œuvre l'innovation sociale, on suppose qu'il entre en fait dans un processus de décision complexe dont les paramètres sont la définition globale de la situation, les coûts engagés par l'action entreprise, les risques et les bénéfices anticipés.
- 6) En *homo sociologicus* intentionnel, il effectue des choix au mieux des intérêts qu'il défend, élabore des stratégies en fonction de ces choix, mais en référence à la situation dans laquelle il se trouve.
- 7) L'IS, parce qu'elle poursuit des fins et suppose que l'agent social a recours à des moyens mis à sa disposition, parce qu'elle implique que des rapports compatibles ou non s'établissent entre divers acteurs sociaux, peut être représentée comme un système pour servir de cadre d'analyse systémique d'action sociale défini méthodologiquement par quatre sous-systèmes d'action (Rocher, 1972; Bourricaud, 1955; Parsons et Shils, 1951).

2.3 Éléments de la théorie systémique de l'action sociale et IS

Selon la théorie systémique de l'action sociale, l'innovation sociale est un système d'action qui doit remplir trois (3) conditions. La première est celle de l'existence d'une structure, laquelle fait référence aux modalités d'organisation et de stabilité des éléments du système. La deuxième est liée à la notion de fonction qui fait référence aux besoins qui doivent être comblés afin que le système d'action puisse exister et se maintenir. Enfin, la troisième condition implique un ou des processus ayant trait aux activités, aux changements et à l'évolution du système. Par ailleurs, la théorie générale de l'action postule que l'action sociale nécessite l'apport de quatre sous-systèmes qui sont respectivement définis ci-dessous. (Rocher, 1972).

2.3.1 Le sous-système économique de l'action sociale et IS

Le véhicule symbolique de ce sous-système de l'action sociale est constitué par les ressources naturelles, financières, matérielles et humaines qui lui sont nécessaires pour remplir la fonction d'adaptation au système social global. C'est par les échanges que s'établit le contact du sous-système économique avec l'environnement social global, soit pour s'y adapter, soit pour le transformer. Par le sous-système économique, «il y a donc à la fois adaptation au milieu et adaptation du milieu aux besoins de l'action» (Rocher, 1972 : 68). En ce qui concerne l'innovation sociale, elle entend procéder à la «satisfaction des besoins humains non encore satisfaits», car ils ne sont pas ou ne sont plus perçus comme importants pour le marché, ou l'État, ou encore un autre agent collectif» (Hiller, Moulaert et Nussbaumer, 2004 : 135). Mais la satisfaction des besoins des personnes dépend aussi du niveau de disponibilité des ressources. Si le niveau est élevé, la probabilité que les besoins soient satisfaits est forte, s'il est bas, la probabilité est faible.

2.3.2 Le sous-système politique et l'IS

Le sous-système politique vise l'instauration d'une autorité d'un pouvoir afin de remplir la fonction de poursuite des buts qui consiste à définir les objectifs, les finalités du système, puis à déterminer et à mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à leur réalisation. Dans ce sens, l'innovation sociale viserait des «changements dans les relations sociales, en particulier par rapport à la gouvernance, qui devraient permettre la satisfaction des besoins, mais également l'amélioration de la participation des groupes exclus à la prise de décision (dimension du processus de l'innovation)» (*ibidem* : 135).

2.3.3 Le sous-système social et l'IS

Le sous-système social auquel correspond la fonction d'intégration consiste à coordonner les différentes parties du système d'action de façon à y maintenir des réseaux de relations et de solidarité nécessaires à sa survie et à son fonctionnement. Transposé à l'innovation sociale, cet énoncé fondamental signifierait que cette dernière est un processus mobilisateur d'une pluralité d'acteurs sociaux à deux « niveaux, soit avec les populations concernées (usagers-consommateurs) d'une part, mais aussi avec les acteurs locaux (organismes et institutions locales, les deux pouvant toutefois s'enchevêtrer l'un dans l'autre et se dérouler simultanément » (Bourque, Proulx et Fréchette, *op.cit.* : 11). Les théoriciens et praticiens du développement territorial soutiennent que du point de vue de l'intégration sociale, l'innovation sociale devrait opérer une articulation entre divers niveaux dans la structure de la société, ce qu'ils appellent *multi-level governance matters*, pour assurer le développement social au niveau local et régional. L'intégration sociale issue de l'innovation sociale « répond à une condition de l'exclusion au départ, une condition à transformer à travers des changements institutionnels, d'organisations et de comportements stratégiques; la compréhension de la nature des processus d'exclusion est essentielle à la détermination des actions innovatrices d'intégration sociale » (Hillier,

Moulaert et Nussbaumer, 2004 : 137). En dernier ressort, du point de vue du développement social, l'innovation sociale vise la cohésion sociale et la solidarité dans la société (Assogba, 2007).

2.3.4 Le sous-système culturel et l'IS

Le sous-système culturel auquel est assignée la fonction de stabilité normative ou de latence consiste à fournir les motivations nécessaires à l'action sous formes de normes, de valeurs, de modèles et d'idéologies. C'est un principe sociologique fondamental que la notion de dignité de la personne humaine est la valeur forte qui guide de façon manifeste l'innovation sociale. Il appartient aux acteurs porteurs de l'innovation de mettre en évidence les valeurs humaines qu'ils veulent transformer en institutions sociales ou pratiques sociales puis de chercher à contrer les contingences historiques qui peuvent représenter un obstacle à la finalité sociale qu'ils visent. C'est pourquoi, dans toute société, il existe des acteurs sociaux qui produisent des innovations sociales inspirées du sens de la dignité humaine (Assogba, 2007).

La fonction de socialisation à des valeurs culturelles humanistes est affirmée également par d'autres auteurs. «L'innovation sociale veut dire changement adapté et adaptatif, visant à améliorer le bonheur humain à plusieurs niveaux de la société : la famille, les groupes et réseaux sociaux, les communautés territoriales, sociales, culturelles, etc.» (Hiller, Moulaert et Nussbaumer, 2004 : 137). Les chercheurs du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) abondent également dans le même sens lorsqu'ils énoncent que l'innovation sociale est une intervention novatrice initiée par des acteurs sociaux pour apporter une solution à un problème social par une modification des relations sociales et une proposition de nouvelles orientations culturelles (Saucier et *al.*, 2006).

Il importe de souligner que ces quatre sous-systèmes d'action sociale sont des idéaux types au sens wébérien et servent donc d'appareillage méthodologique de comparaison à la réalité afin

d'observer dans quelle mesure celle-ci se rapproche ou s'éloigne de ceux-là (Boudon, 1970; Freund, 1968). Dans une étude de l'IS, le **modèle systémique de l'action sociale** constitue pour le **chercheur** à la fois un cadre méthodologique de cueillette de données (quantitatives et qualitatives) et d'analyse de celles-ci.

III. DIFFUSION DE L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale renvoie fondamentalement aux changements non seulement au niveau des institutions et des structures, mais aussi et surtout au niveau des comportements individuels et collectifs de la population concernée. En d'autres termes, on dira que l'innovation sociale n'a de sens qu'à condition de « trouver preneur ». « L'une des caractéristiques de l'innovation sociale est que celle-ci, pour porter son nom, doit trouver preneur » (Bourque, Proulx et Fréchette, *op.cit.* : 11). Elle doit donc être diffusée au sein des acteurs sociaux à qui elle est destinée. Ensuite, l'innovation doit être adoptée et appropriée par ceux-ci au niveau individuel, microsocial (localité) et macrosocial (région, nation, etc.).

3.1 Paradigme général de diffusion de l'IS

Des enquêtes portant sur le processus de diffusion des innovations techniques, par exemple une nouvelle variété de produits agricoles chez les agriculteurs, un nouveau produit pharmaceutique chez les médecins, une nouvelle pédagogie⁵, etc. ont conduit à la conclusion générale empiriquement démontrée suivante : « une innovation se diffuse à travers certains canaux, selon un délai variable, aux membres d'un système social » (Mendras et Forsé, 1983 : 74). C'est un paradigme général de diffusion qui se représente par une courbe en forme **S**, où le temps mis pour que l'innovation sociale ait touché les gens, est porté en abscisse, et le pourcentage de la population qui a été touchée est mis en ordonnée (Voir Figure en Annexe I).

« Du temps t₀ au temps t₁, « peu de gens sont touchés; à partir de t₁, le mouvement s'accélère légèrement, puis en t₂ la courbe s'infléchit et le mouvement prend une ampleur collective, jusqu'à ce que la moitié de la population ait été touchée en t₃. À partir de ce moment, le mouvement se ralentit par le seul fait que le nombre des gens touchés diminue; enfin, à partir de t₄, la courbe s'infléchit nettement et tend asymptotiquement vers 100% » (*ibidem* : 75).

3.2 Typologie des acteurs sociaux d'adoption et d'appropriation de l'IS

Sur le plan du territoire, l'innovation sociale est d'abord bien circonscrite à un micro contexte social, mais avec le temps et la reconnaissance sociale de ses retombées positives elle peut être reproduite au niveau méso et macro sociétal. L'adoption et de l'appropriation de l'innovation sociale se jouent donc en fonction du système social dans lequel sont situés les agents sociaux dotés de rationalité, et ceci, par information et imitation successives. Mendras et Forsé (1983) ont identifié, donné des appellations et tracé les portraits psychosociologiques des groupes d'individus de la population qui se décident successivement d'adopter l'innovation sociale dans le temps.

- 1) Les premiers à se décider sont une minorité de gens que les auteurs ont appelé les *pionniers* parce qu'ils « prennent des risques, s'aventurent seuls, sans le soutien de leurs congénères, et qu'ils ne sont pas toujours suivis » dans les premiers moments de l'émergence de l'innovation sociale (*ibidem* : 77).
- 2) Ceux qui se décident en second sont appelés des *innovateurs*. En général, ceux-ci adoptent un comportement nouveau dont la probabilité qu'il fasse école est très forte. Ce sont généralement des personnes respectables, et c'est pourquoi leur

⁵Lire Yao Assogba, « Modèle d'analyse pour l'étude sociologique de l'innovation pédagogique », dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. VIII, no 1, 1982, pp. 115-134.

exemple fait boule de neige au sein de la population concernée par l'innovation sociale.

- 3) La majorité à se décider collectivement peut se diviser en deux catégories : *la majorité précoce* est composée de « gens réfléchis »; *la majorité tardive* est « faite de gens sceptiques qui se décident par imitation, sans y croire » (*ibidem* : 77).
- 4) Les *retardataires*, ainsi désignés par Mendras et Forcé, sont des « traditionalistes, qui ont peine à changer. Les réfractaires, eux, se refusent à accepter l'innovation sociale pour rester fidèles à leur routine, mais au bout du compte ils sont obligés de suivre, à quelques exceptions près » (*ibidem* : 77).

Les deux sociologues prennent soin de souligner que cette typologie est le résultat d'enquêtes scientifiques. « C'est une typologie empirique qui n'a rien de commun avec les observations de sens » (*ibidem* : 78). Pour les fins de l'intervention sociale, en vue de diffuser l'innovation sociale dans une population, il est très pertinent de connaître les traits caractéristiques des *pionniers* et des *innovateurs*, eu égard à la majorité. Toutes choses étant égales par ailleurs, ils ont :

- 1) un niveau d'instruction plus élevé;
- 2) un niveau social également élevé ou sont « en mobilité sociale ascendante »;
- 3) plus de facultés d'empathie et des aspirations sociales et professionnelles plus élevées;
- 4) ils écoutent et lisent plus les médias d'informations;
- 5) ils participent plus aux mouvements associatifs;
- 6) ils sont en général plus ouverts au changement social, scientifique, technique et technologique.

En somme, leurs traits caractéristiques font qu'ils sont mieux informés que les autres.

3.3 Utilité de la typologie pour l'intervention sociale

La typologie de Mendras et Forcé a une grande utilité pratique pour les intervenants sociaux qui veulent diffuser, dans une nouvelle population, une innovation sociale qui a déjà fait ses preuves ailleurs. « En effet, tous ces types, surtout les deux premiers, ont des caractéristiques propres qui permettent de les toucher en priorité et, une fois *pionniers* et *innovateurs* convaincus, dans des conditions normales, les autres suivront. On peut donc laisser faire le mécanisme, ou essayer de l'accélérer en influençant la *majorité précoce*; *majorité tardive* et *retardataires* suivront à leur tour sans qu'il soit besoin de s'en préoccuper » (*ibidem* : 78). À toutes fins utiles, on peut donner ces quelques indications pratiques aux intervenants sociaux :

- 1) ils doivent s'engager très tôt dans le processus de diffusion de l'innovation sociale, bien avant que le premier *pionnier* se soit décidé;
- 2) ils doivent s'adresser en priorité aux personnes dont ils ont de bonnes raisons de penser qu'elles peuvent avoir les principales caractéristiques des *pionniers* et qui seraient intéressées par l'innovation sociale. Les intervenants doivent s'attendre à fournir beaucoup d'efforts dans cette première phase, mais pour très peu de résultats;
- 3) ils changeront d'argumentation dans la deuxième phase au cours de laquelle ils s'adressent aux personnes perçues, avec raison, comme pouvant être des *innovateurs*.

Normalement à ce niveau, les efforts déployés par les intervenants doivent commencer à être plus efficaces. Alors, ils peuvent se retirer de façon progressive, et le mécanisme de l'effet boule de neige fera lui-même son œuvre.

3.4 Individualisme méthodologique et intervention sociale

La théorie systémique de l'action sociale issue du paradigme interactionniste de type wébérien postule premièrement que l'*homo sociologicus* est doté de rationalité ou d'intentionnalité. En deuxième lieu, elle pose le postulat selon lequel un phénomène social macrosociologique est le résultat de l'agrégation des actions ou comportements individuels d'agents sociaux ayant des *motivations ou de bonnes raisons* de se comporter ainsi dans le contexte social où ils se trouvent. Et c'est l'individualisme méthodologique qui permet d'expliquer ce phénomène social. L'individualisme méthodologique consiste à expliquer les phénomènes sociaux à partir de l'analyse des comportements individuels, et à faire de ces phénomènes les résultats de l'agrégation de ces mêmes comportements. En d'autres termes, l'individualisme méthodologique met en évidence la relation entre les actions individuelles et les effets collectifs qu'elles produisent (Boudon et Bourricaud, 1994). Dans cette perspective, le phénomène social macrosociologique d'adoption, d'appropriation et à terme d'institutionnalisation de l'innovation sociale peut être considéré comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels des *pionniers*, des *innovateurs*, de la *majorité précoce* et *tardive* et des *retardataires*.

Une tentative de dégager d'une théorie sociologique ses implications sur le plan de l'intervention sociale a été réalisée par le sociologue français Jean-Marc Dutrénit (1993). Dans un article devenu un classique, ce dernier a clairement montré comment on peut déduire logiquement un plan pratique d'intervention sociale à partir de l'individualisme méthodologique. Nous avons aussi présenté des cas d'interventions sociales dans la perspective de l'individualisme méthodologique (Assogba, 1999). Une intervention sociale dans la perspective de l'individualisme méthodologique vise à amener les personnes vivant un problème social à trouver, par une large part d'elles-mêmes, une réponse satisfaisante à leur situation. Cette intervention sociale comporte cinq (5) étapes distinctes, mais en même temps

en interaction complémentaire de façon dynamique :

- 1) une démarche ou une stratégie d'analyse des « bonnes raisons » d'agir des acteurs sociaux concernés;
- 2) une stratégie de mise en œuvre médiatisée du conflit sociocognitif de Doise et *al.* (1980);
- 3) une stratégie du contournement du paradoxe d'Olson (1978) ou aussi les stratégies gagnantes pour les acteurs sociaux en cause (Crozier et Friedberg, 1977);
- 4) une stratégie de formation pour développer les compétences sociales et professionnelles;
- 5) une stratégie de création d'occasions d'exercice de (re) médiation pour les acteurs sociaux.

3.5 Explication des stratégies

3.5.1 La stratégie d'analyse des bonnes raisons permet de replacer les rationalités, les intentionnalités ou les logiques des acteurs sociaux dans le contexte social où ils se trouvent, afin de bien comprendre leurs comportements. On peut distinguer les rationalités économiques, axiologiques, sociales, etc. Cette approche compréhensive des acteurs sociaux situés et datés a pour fonction d'orienter les actions des interventions selon ces logiques.

3.5.2 Les acteurs sociaux sont en mesure d'intérioriser de nouvelles valeurs, normes et de nouveaux schèmes de référence favorables au changement social ou à l'innovation sociale. Afin de temporiser l'intensité du « choc culturel », il faut que les groupes de référence ne soient ni trop éloignés ni trop près des schèmes culturels des groupes d'appartenance des acteurs. **La stratégie de mise en œuvre médiatisée du conflit sociocognitif de Doise et al.** (1980) a pour but de mettre les acteurs sociaux en interaction dynamique avec ceux du ou des groupes de référence positifs. Les groupes de référence jouent pour les acteurs sociaux concernés une double fonction

normative et comparative de socialisation secondaire. La première fonction renvoie au fait qu'une personne s'inspire des normes du groupe de référence auquel elle se réfère dans ses attitudes et comportement. Quant à la deuxième fonction, elle renvoie au fait qu'une personne juge les autres en les comparant à son groupe de référence

3.5.3 La stratégie de contournement du paradoxe d'Olson (1978) enseigne que pour que l'acteur social s'engage dans un processus d'adoption et d'appropriation de l'innovation sociale, il faut que celui-ci perçoive les bénéfices de gains immédiats et tangibles rattachés à cette innovation sociale. Les gains qui y sont rattachés doivent être mesurés en fonction des besoins réels ainsi que des rationalités économiques, culturelles (axiologiques) et sociales des acteurs sociaux. La reconnaissance de l'acteur par son groupe d'appartenance est aussi un facteur important dans la stratégie de contournement d'Olson (1978).

3.5.4 La stratégie de formation et de développement des compétences sociales et professionnelles vise à doter les acteurs de moyens afin qu'ils s'approprient l'innovation sociale de manière à pérenniser les nouvelles valeurs et pratiques sociales. Bref, c'est la dimension de l'*empowerment* de l'intervention sociale.

3.5.5 La stratégie de création des occasions d'exercices et de (re) médiation. L'innovation sociale remet nécessairement en cause les institutions et les structures sociales existantes ou en place ainsi que les habitudes quotidiennes de la population. Cette remise en cause bouleverse la cohésion sociale de l'environnement social. Pour créer une nouvelle stabilité sociale relative, les acteurs sociaux et les intervenants doivent s'engager dans un processus dynamique de socialisation d'adoption et d'appropriation de l'innovation sociale, c'est-à-dire à l'inédit, à la nouveauté et au renouvellement des pratiques sociales adaptées au système social en changement ou en mutation et au nouveau système social en

gestation et en développement. Les occasions d'exercice et de (re) médiation sont en fait des praxis, c'est-à-dire des pratiques sociales et des réflexions sur ces actions.

EN GUISE CONCLUSION

« La pratique sans la théorie est aveugle; la théorie sans la pratique est vide » (Nkrumah, 1976 : 97). Au Québec, depuis son retour en force dans les milieux de l'intervention sociale (Bourque, Proulx et Fréchette, 2007) et dans la communauté universitaire (Centre de recherche sur les innovations sociales et l'économie sociale CRISES, Université du Québec à Montréal; Rollin et Vincent, 2007), sauf à quelques rares exceptions, IS a fait davantage l'objet de recherches empiriques que de débats théoriques. Toujours intéressé par les questions théoriques en sociologie, nous avons décidé, dans le cadre des recherches de l'Alliance de recherche université communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), d'élaborer un essai de théorisation du concept de l'IS et de ses possibles implications pour l'intervention sociale. C'est le premier défi que nous avons décidé de relever. Le second défi, c'est d'inscrire notre démarche dans le paradigme interactionniste de Max Weber qui inspire très rarement l'intervention sociale.

Nous avons déduit de ce paradigme la théorie de l'action sociale pour définir le concept d'IS, mettre en évidence ses caractéristiques fondamentales qui permettent de la décrire comme une action sociale par des axiomes sociologiques. En tant qu'action sociale, l'IS est un système social dont le fonctionnement nécessite l'apport de quatre sous-systèmes. Le cadre théorique ainsi construit, analyse l'IS comme le résultat de l'agrégation des actions ou des comportements rationnels d'acteurs sociaux par rapport au contexte social dans lequel ils sont. Enfin, à partir de ce modèle théorique, nous avons proposé des stratégies d'intervention sociale pour la création ou la production, la diffusion, l'adoption et l'appropriation de l'IS par des acteurs sociaux sur les plans individuel et collectif aussi bien au niveau microsocial que macrosocial. Comme tout cadre théorique, les énoncés du nôtre doivent être soumis à l'épreuve de validation. Le prochain projet de recherche que nous nous proposons d'ailleurs de réaliser est d'utiliser ce cadre

théorique pour l'étude des innovations sociales dans la région de l'Outaouais au Québec et sans doute aussi ailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOGBA, Yao (1990). « Théorie systémique de la rationalité de l'acteur et aspirations », *Recherches sociologiques*, vol. XXI, no 1, pp. 55-77.
- ASSOGBA, Yao (1999). *La sociologie de Raymond Boudon. Essai de synthèse et application de l'individualisme méthodologique*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval et Paris, L'Harmattan.
- ASSOGBA, Yao (2007). *Innovation sociale et communauté. Une relecture à partir des sociologues classiques*, Alliance de recherche université-communauté/innovation sociale et développement des communautés (AURC-ISDC), Université du Québec en Outaouais (UQO), Série : Recherches, no 5, mars 2007.
- BÉLANGER, Pierre et ROCHER, Guy (1982). *Le projet de recherche : étude des aspirations scolaires et professionnelles des étudiants (ASOPE)*, Les Cahiers d'ASOPE, Québec, Université Laval, vol. VII, pp. 5-34.
- BOUDON, Raymond (1970). *Les méthodes en sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUDON, Raymond (1977). *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUDON, Raymond et BOURRICAUD, François (1994). *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- BOUDON, Raymond, CUIN, Charles-Henri et MASSOT, Alain (2000). *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval/Paris, L'Harmattan.
- BOURQUE, Denis, PROULX, Jean et FRÉCHETTE, Lucie (2007). *Innovations sociales en Outaouais. Rapport de recherche*, Alliance de recherche université-communauté/Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), Université du Québec en Outaouais (UQO), Série : Recherches, no 5, novembre 2007.
- BOURRICAUD, François (1955). *Éléments pour une sociologie de l'action* (traduction), Paris, Plon.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1968). « Dynamique des aspirations et changement des institutions », *Cahiers Internationaux de sociologie*, XLIV, pp.43-62.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1969). *Pour une sociologie des aspirations*, Paris, Denoël.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1970a). *Aspirations et transformations sociales*, Paris, Anthropos.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1970b). « Convergences et controverse sur la genèse des besoins », dans *Cahiers Internationaux de sociologie*, XLVIII, pp.25-36.
- CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry (1976). *Transformations de l'environnement, des aspirations et des valeurs*, Paris, C.N.R.S.
- CLOUTIER, Julie (2003). *Qu'est-ce que l'innovation sociale?*, Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0314, 46 p.
- CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.
- DOISE, W, J-C. DESCHAMPS et MUGNY, G. (1980). *Psychologie sociale expérimentale*, Paris, Armand Colin Éditeur.
- DUTRÉNIT, Jean-Marc (1993). « Déterminisme ou liberté? Paradigmes scientifiques et intervention sociale », dans *Service social*, vol. 42, no 3, pp. 103-136.
- FREUND, Julien (1968). *Sociologie de Max Weber*, Paris, Presses universitaires de France.

HILLIER, Jean, MOULAERT, Frank et NUSSBAUMER, Jacques (2004). « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », dans *Géographie, Économie, Société*, no 6, pp. 129-152.

LEBARON, Frédéric (2009). *La sociologie de A à Z. 250 mots pour comprendre*, Paris, Dunod.

LANGLOIS, Simon (1982). « L'univers des aspirations des familles québécoises », *Recherches sociographiques*, XXIII, no 3, pp. 227-252.

LEGAULT, Guy (1977). *Quelques déterminants sociaux des aspirations scolaires et rôle des conseillers en orientation*, Montréal, Aspirations scolaires professionnelles des étudiants (ASOPE), ronéo.

MENDRAS, Henri et FORSÉ, Michel (1983). *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin Éditeur.

MOSCOVICI Serge et COLLIMELLI F. (1957). « Contribution à l'étude des aspirations économiques des travailleurs », *Bulletin du CERP*, vol.VI, no 4.

MURRAY, Ross (1955). *Community Organization, Theory and Principles*, New York, Harper and Row.

NKRUMAH, Kwame (1976). *Le consciencisme*, Paris, Éditions Présence Africaine.

OLSON, M. (1978). *La logique de l'action collective*. Paris, Presses universitaires de France.

PARSONS, Talcott and SHILS, Edward A. (1951). *Toward a General Theory of Action*, Boston, Harvard University Press.

ROCHER, Guy (1972). *Talcott Parsons et la sociologie américaine*, Paris, Presses universitaires de France.

ROCHER, Guy (1992). *Introduction à la sociologie générale*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH Ltée.

ROCHER, Guy (1976). « Éléments pour une théorie pour une théorie psycho-sociologique des aspirations » (trad. de l'article « Toward a Psychosociological Theory of Aspirations », dans LOUBSER, J. ED., *Explorations in General Theory in Social Sciences*, New York, The Free Press. Cha.17, pp.391-406).

ROLLIN, Joanie, et VINCENT, Valérie (2007). *Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec*, Réseau québécois en innovation sociale (RQIS), Québec, Université du Québec.

SAUCIER, Carol et al. (2006). « Développement et territoire », *L'innovation sociale. Émergence et effets sur les transformations des sociétés*, Juan-Luis KLEIN et Denis HARRISSON (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec, chapitre 19, pp. 377-395.

TARDIF, Carole (2005). *Complémentarité, convergence et transversalité : la conceptualisation de l'innovation sociale au CRISES*, Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0513, 81 p.

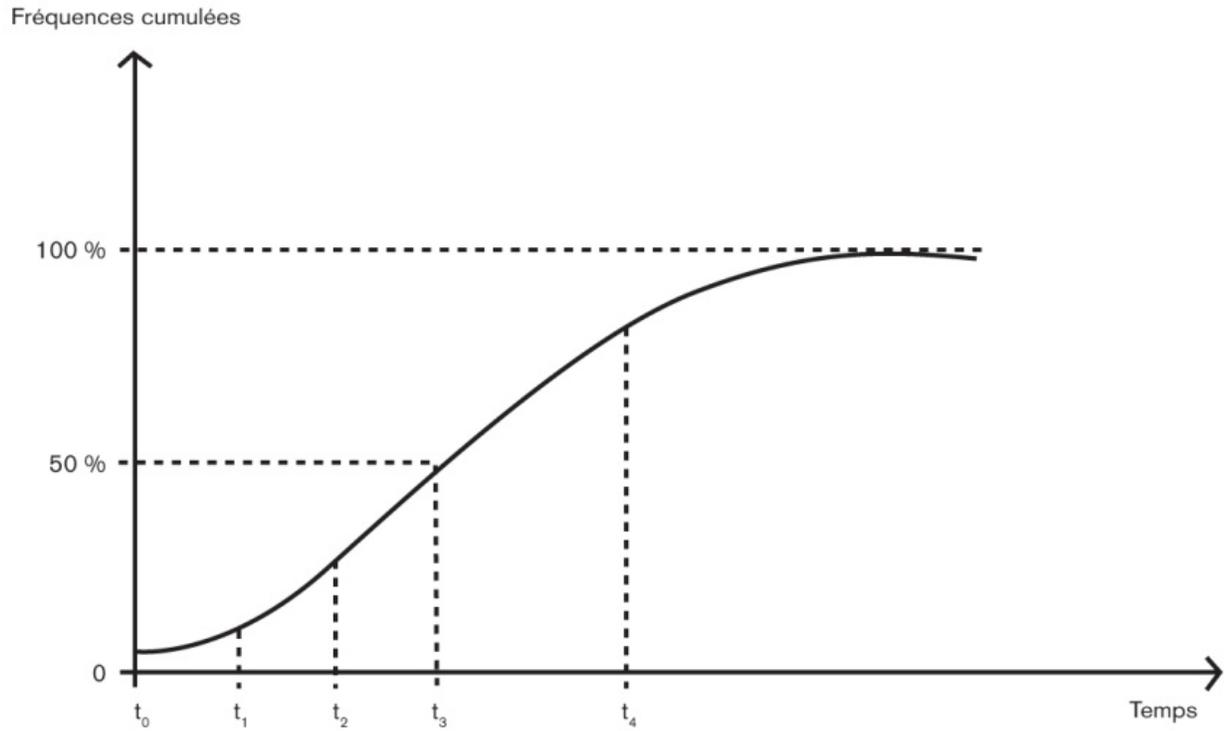
TREMBLAY, Marc-Adélar et FORTIN, Gérald (1964). *Les comportements économiques de la famille salariée au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

WEBER, Max (1971). *Économie et société*, Paris, Plon.

WEBER, Max (1981). *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la sociologie*, Paris, Gallimard.

Annexe 1 - Figure de la courbe

Courbe d'adoption de l'innovation sociale par les acteurs sociaux.



Source - Henri Mendras, Michel Fors, *Le changement social, tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin Éditeur, 1983, p.75